



Arrondissement de Mulhouse

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 MARS 2010

1/ Acceptations de chèques-GROUPAMA et SAUR

1) Dans le cadre des opérations de déneigement cet hiver, la vitre arrière de la cabine du tracteur communal (CLAAS) a été brisée lors d'un chargement de sel.

Cette vitre a été remplacée chez JF Agri à Schlierbach pour un montant de 228.83€.

Le tracteur communal étant assuré sans franchise contre les bris de glace, Groupama Alsace a donc adressé un chèque de remboursement de 228.83€ à la Commune.

La Commune a donc accepté ce règlement de la part de Groupama Alsace.

2) Compte tenu du différentiel entre la consommation réelle d'eau à l'école maternelle et les provisions versées par la Commune au titre de la fourniture d'eau par la Saur, il apparaît que la Commune a effectué un trop-payé sur l'année prise en considération (2009) et s'est vu adresser un remboursement, vu ce différentiel, d'un montant de 95.60 €.

Le Conseil Municipal a donc accepté ce règlement de la part de la Saur.

2/Ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées. Centre Hospitalier de Mulhouse – Site du Moenchsberg

Par courrier du 19 janvier 2010, Monsieur le Préfet du Haut-Rhin a transmis copie de l'arrêté préfectoral n° 2010-019 du 19 janvier 2010 portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées pour le Centre Hospitalier de Mulhouse – Site du Moenchsberg.

Il s'agit d'une régularisation administrative pour l'exploitation d'installations classées existantes, et qui n'ont pas fait l'objet de déclaration ou d'autorisation à ce jour, comme par exemple, la blanchisserie, l'activité de réfrigération ou compression, le stockage d'oxygène...

Une enquête publique s'est déroulée du 15 février 2010 au 15 mars 2010, afin de recevoir les observations du public.

Conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté suscité, et indépendamment du déroulement de l'enquête publique, les Maires des communes voisines ont du saisir leur Conseil Municipal qui ont formulé leur avis dans les 45 jours suivant l'ouverture de l'enquête.

Le Conseil Municipal a donc émis un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par le Centre Hospitalier de Mulhouse – Site du Moenchsberg.

3/Conseil et assistance aux collectivités : convention avec l'ADAUHR

L' ADAUHR -Agence Départementale d' Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin-propose assistance et conseil gratuits aux collectivités territoriales et aux établissements publics, notamment dans le choix et le déroulement de procédures règlementaires, l'identification de problématiques posées dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'intercommunalité, des aménagements et constructions publics, du patrimoine bâti et de la gestion des paysages, des données géographiques.

Pour continuer à bénéficier de ces prestations (la convention initiale d'une durée de trois ans arrivant à échéance le 10 mai 2010), la convention a dû être à nouveau signée entre les deux parties.



Arrondissement de Mulhouse

Monsieur le Maire a précisé que ces prestations sont indépendantes d'autres missions de l'Adauhr, également à disposition des collectivités territoriales pour l'assistance et l'accompagnement pour les prestations d'études dans les domaines de l'aménagement et l'urbanisme en qualité d'assistant au maître d'ouvrage ; études relevant quant à elles du champ concurrentiel.

La Commune a donc accepté l'assistance des services de l'Adauhr et approuvé les termes de la convention qui sera conclue pour une durée de trois ans à compter du 11 mai 2010 ;

4/Adhésion au Groupement d'Action Sociale du Haut-Rhin

Inscrit au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Colmar en date du 14 janvier 1965, le Groupement d'Action Sociale du personnel des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Haut-Rhin est une association régie par les dispositions du Code civil local.

Le Groupement a pour but de resserrer les liens entre les agents ressortissants du Centre de Gestion du Haut-Rhin et de permettre aux collectivités employeurs d'accorder certains avantages sociaux à ceux-ci.

Compte tenu de la vocation sociale et de l'entraide mutuelle dudit Groupement en faveur du personnel territorial, Monsieur le Maire a proposé d'y adhérer ; ce que le Conseil Municipal a entériné.

5/Attribution de délégation de fonctions et de signature à un conseiller municipal-Fixation des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués.

Considérant que, pour le bon fonctionnement du service (dans le cas présent, au niveau de la gestion des différentes salles communales), il convient de donner délégation aux adjoints et à plusieurs conseillers municipaux ; Monsieur le Maire a proposé de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, à M. Iffrig Rémy, conseiller municipal, les fonctions suivantes :

- visites des salles communales et de leurs équipements ;
- réparation de la vaisselle (Salle polyvalente et salle des familles) ;
- remise des clés (et signature du certificat) à la mairie le vendredi précédent la location ;
- récupération des clés le lundi après la location, et vérification de l'état des lieux et des équipements (vaisselle, mobilier...).

- interventions pour tout problème lié à la location pendant le week-end (suivant disponibilité).

Charge est laissée au personnel administratif de la mairie de s'occuper de la procédure en amont, soit : renseignements téléphoniques et à l'accueil, gestion du planning, réception des demandes écrites et confirmation par retour de courrier, mail...

Le Conseil Municipal a donc décidé de valider cette nomination ; M. le Maire précisant que l'enveloppe globale des indemnités de fonction des élus demeurerait inchangée, puisque son indemnité de fonction est en fait diminuée du montant de l'indemnité engendrée suite à cette nouvelle délégation.

6/Attribution du marché de maîtrise d'œuvre VRD -RD 56 Aménagements de sécurité rue d'Eschentzwiller, Zimmersheim-

Concernant la réalisation de travaux de sécurité sur la RD 56 rue d'Eschentzwiller à Zimmersheim, conformément à l'étude de sécurité de novembre 2009, incluant les aménagements de sécurité suivants, estimés à 185 000€ HT (à charge de la Commune):

- requalification du parvis de l'église ;
- élargissement de trottoir aux abords de l'église ;
- création de stationnements devant le terrain de football ;



Arrondissement de Mulhouse

- création de trottoirs vers Eschentzwiller ;
- création de deux doubles îlots

et la réfection de l'enrobé en place et mise en œuvre d'une nouvelle couche de roulement surface à traiter d'environ 3 300m², estimée à 70 000€ (à charge du CG68),

Considérant la consultation effectuée par la Commune pour mandater un maître d'œuvre responsable de cette opération,

Considérant les offres réceptionnées en mairie et l'analyse de ces offres par la commission travaux,
Vu l'avis de la commission travaux en date du lundi 01^{er} Mars 2010,

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre précité à la société Cocyclique Ingénierie pour un montant de 9 945€ HT, ce que le Conseil Municipal a validé.

7/Construction du« Bâtiment vestiaires » rue d'Eschentzwiller: convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage Mulhouse Alsace Agglomération-Commune de Zimmersheim.

La Communauté d'Agglomération assure depuis sa création, au titre de sa compétence « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels, sportifs et touristiques d'intérêt communautaire », la Maîtrise d'Ouvrage de la construction d'un bâtiment vestiaires à Zimmersheim, engagée par la Communauté de Communes des Collines.

Pour mener ce projet à son terme, la Communauté d'Agglomération a souhaité confier à la commune de Zimmersheim une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, qui a fait l'objet d'une convention.

Le Conseil Municipal a donc décidé d'accepter les termes de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction du « Bâtiment vestiaires » rue d'Eschentzwiller.